

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/03/2025

### Deux nouveaux décrets pour accélérer la rénovation des copropriétés dégradées

A l'initiative de la ministre du Logement, Valérie Létard, deux textes importants ont été pris, ce mercredi 12 mars 2025, pour donner un coup d'accélérateur à la réhabilitation des copropriétés dégradées et améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Cette avancée bénéficiera notamment à l'opération d'intérêt national (ORCOD-IN) menée à Grigny (Essonne).

La loi Habitat dégradé, adoptée en avril 2024, facilite les démarches pour rénover les habitats dégradés en permettant aux collectivités et à l'État d'agir plus efficacement, **en particulier au sein des grandes copropriétés urbaines**. Elle étend la possibilité, après une procédure d'expropriation, de prendre rapidement possession d'un immeuble dangereux ou dégradé dans le cadre d'une opération d'utilité publique visant à le requalifier.

Un premier décret pris ce mercredi 12 mars 2025 vient préciser les **conditions dans lesquelles pourra être mise en œuvre cette prise de possession anticipée**, en encadrant l'information donnée aux habitants sur ces opérations.

Le second décret concerne plus directement **l'opération de grande envergure menée à Grigny depuis 2016**. Il permet à l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) d'intervenir plus rapidement sur les copropriétés dégradées dans le cadre de cette **ORCOD-IN** (opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national). La prise de possession anticipée s'accompagnera d'un plan de relogement, pour que chaque habitant puisse disposer d'une solution de logement qualitative.

L'ORCOD-IN de Grigny mobilise de nombreux acteurs, dont l'État, la ville de Grigny, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'objectif est de transformer durablement les conditions de vie des habitants, avec **des actions concrètes** :

- Acquisition publique de 1 300 logements
- Démolition de 900 logements vétustes
- Transformation de 415 logements en logements locatifs sociaux
- Construction de 700 logements neufs
- Rénovation de 3 300 logements appartenant à 21 copropriétés dégradées

Valérie Létard, ministre chargée du Logement: *Grâce à ces nouvelles mesures, l'EPFIF aujourd'hui, et demain d'autres opérateurs, pourront **agir encore plus vite pour rénover l'habitat dégradé et améliorer durablement le cadre de vie des habitants**: c'est une avancée majeure pour lutter contre l'habitat dégradé et redonner un nouveau souffle à ce quartier.*